

Nombre de conseillers en exercice :	23
Présents :	19
Votants :	22

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique dans le respect des consignes sanitaires mises en œuvre par le Gouvernement liées à l'actuelle situation épidémiologique et sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales mais également conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et de la délibération n°03-2020-05-27D du Conseil Municipal quant au changement du lieu des séances pendant la crise épidémiologique.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 2 décembre 2020.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Vavasseur Maurice – Ravenel Laurent – Cheutin Marie – Etcheberry Pierre – Rallier Marie-Paule – Bellenfant Fabien – Trotté Marcelle – Habert Pascal – Gousset Jocelyne – Supéra Christelle – Brison Gilles – Roustel Roselyne — Gallet Christine – Bollée Yves – Gangnery Patricia – Yvard Véronique – Laurent Patrice – Chartier Christophe – Berger Maryline.

Etaient absents et excusés :

Madame Pierrat Véronique ayant donné procuration à Monsieur Etcheberry Pierre ;
Monsieur Orange Damien ayant donné procuration à Monsieur Vavasseur Maurice ;
Monsieur Bourgeton Patrick ayant donné procuration à Madame Roustel Roselyne.
Monsieur Surmont Sébastien.

Madame Yvard Véronique a été élue secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'intervention de Monsieur David Chollet, Président de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est reportée à une date ultérieure (proposition du mardi 12 janvier 2021 à 18 heures 30 sous réserve de la disponibilité de Monsieur David Chollet).

HOMMAGE SUITE AU DÉCÈS DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Une minute de silence a été observée par l'ensemble des élus en hommage à Monsieur Valéry Giscard D'Estaing, ancien Président de la République (1974-1981), décédé le mercredi 2 décembre 2020.
Une journée de deuil national aura lieu demain, mercredi 9 décembre 2020. À la demande de M. le Préfet de la Sarthe, un livre d'or sera à disposition à l'accueil de la mairie avec l'affichage d'une photographie de l'ancien Président de la République.

A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT SUR LA CRISE SANITAIRE ET LES MESURES PRISES AU NIVEAU LOCAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la situation et des mesures prises localement dans ce contexte de crise sanitaire.

- Distribution de masques : Deux permanences tenues par les élus à la mairie ont été programmées (samedis matin 21 et 28 novembre 2020) afin de procéder à une nouvelle distribution de masques à l'intention des habitants de la commune (dotation de 2 masques pour les personnes à partir de 11 ans). Il est toujours possible de retirer les masques lors des temps d'ouvertures des mairies au public). L'association des Parents d'élèves a procédé à la distribution de masques à destination des enfants scolarisés à l'école publique Élisabeth et Robert Badinter ainsi qu'au collège René Cassin.
- Cellule d'appels téléphoniques : La cellule d'appels organisée par les élus à destination des habitants âgés de plus de 70 ans a fonctionné tous les samedis jusqu'au début décembre. Il n'y a pas eu de demande particulière.
- Vie économique :
 - Bons d'achat : Sensible à la situation des acteurs de la vie locale, le Conseil municipal a souhaité prendre une initiative pour exprimer son soutien aux commerçants et producteurs locaux. Le contexte sanitaire ayant conduit à l'annulation du repas des cheveux d'argent qui se déroule habituellement le 1^{er} dimanche d'octobre, le Conseil municipal et le CCAS ont pris la décision d'affecter la somme correspondante, soit environ 6500 euros, en bons d'achat d'une valeur unitaire de 10 euros. Le Conseil municipal et le CCAS ont également décidé de soutenir sans distinction l'ensemble des commerces et métiers de bouche situés sur la commune. Ainsi, chaque foyer comprenant au moins une personne de plus de 70 ans se verra attribuer 3 bons d'achat utilisables jusqu'au 31 janvier 2021 chez un commerçant ou producteur local de son choix. Aucun remboursement ne sera effectué pour les dépenses inférieures à la valeur unitaire des bons d'achat.
Les bons d'achat vont être envoyés dans les prochains jours.
- Vie locale :
 - Le spectacle de Noël prévu le samedi 12 décembre étant annulé, la commune a procédé à l'achat d'ouvrages et prévoit une distribution de livres auprès des enfants domiciliés sur la commune et fréquentant les écoles publique Élisabeth et Robert Badinter et privée Notre Dame du Sacré Cœur : les commandes sont arrivées. Une opération d'emballage des ouvrages est organisée le jeudi 10 décembre 2020 à partir de 14 heures.
 - Remerciement aux « couturières » : Le conseil municipal n'ayant pu, jusqu'alors, exprimer sa reconnaissance auprès de ces dernières, un coffret cadeau va être composé auprès des deux salons de coiffure de la commune. Ces coffrets cadeaux seront distribués à l'ensemble des couturières qui se sont mobilisées bénévolement à fabriquer des masques en tissu qui ont pu être et sont encore actuellement distribués à la population.

N°01-2020-12-08D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 17 novembre 2020 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 04 juin 2020.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ le 1^{er} décembre 2020, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 13, rue Paul Ilias section AB n°219 et 220;
- ▶ le 1^{er} décembre 2020, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 3, rue de la Bête cadastré section 301AB n°311 ;
- ▶ le 3 décembre 2020, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 48, rue Carnot cadastré section AC n°471.

2) DEVIS SIGNÉS

Date	Objet de la décision	Société retenue	Montant H.T.
19/11/2020	Impression carte de Vœux 2021	NUMERISCANN	278,00 €
27/11/2020	Passage piétons – rue d'Orne	TRACAGE SERVICE	350,00 €
02/12/2020	4, Place de la République : intervention chauffage	VP HAUX	435,23 €
04/12/2020	Entretien de la pelouse sèche Remise en état d'un escalier et rambardes	ATELIERS ESTIM	5 309,00 €
07/12/2020	Service technique - Motobineuse	AGRI-LOISIRS	415,83 €
07/12/2020	Chauffage salle des fêtes : changement d'une sonde et d'un circulateur	DELABOUDINIÈRE	904,48 €
07/12/2020	Matériel électoral	SEDI	242,70 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- Campagne de recépage et de broyage de haies bocagères : elle a été opérée sur le secteur de la station d'épuration avec l'intervention de la CUMA départementale « La Cigale » et des agents du service technique.
- Illuminations et décorations de Noël : la mise en place de guirlandes scintillantes dans les arbres place de l'église St Médard et du sapin artificiel lumineux place de la république a été effectuée par la Sté ERS. Des élus, des bénévoles ainsi que des agents communaux ont participé à l'aménagement des jardinières (branchages, personnages en bois, paquets cadeaux...) situées en agglomération. Monsieur le Maire fait part d'un retour positif sur cette nouvelle décoration et remercie l'ensemble des participants.
- Eclairage public : les modifications relatives à la sectorisation du réseau ont été effectuées par l'entreprise ERS Maine. L'harmonisation concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public sera mise en œuvre à compter du mois de juin 2021. Sur l'ensemble du parc secteur St Mars, il a été constaté que certains lampadaires sont défectueux à la base (nombreux points de rouille). Dans l'urgence, ils seront remplacés par de simples mâts métalliques. Le renouvellement complet des lampadaires sera à prévoir.
- Rue de moulins (parcelle AB n°426p) : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition avec la SCI du CHENAY (ex-écomarché) est effectuée ce jour.

- *Vente de l'ancien presbytère – route de Mamers* : Comme décidé lors du Conseil municipal du 15 septembre 2020, la vente s'effectuera de gré à gré avec un cahier des charges. Après rencontre avec Maître Antoine Ledru, Notaire à Ballon – Saint Mars chargé de la vente dudit immeuble, le cahier des charges a été validé par la collectivité. La date limite de dépôt des propositions a été fixée au 31 janvier 2021.
- *Inventaire et programmation de travaux des objets mobiliers – églises Saint Georges et Saint Médard* : rencontre avec Madame Anetta Palonka-Cohin le jeudi 10 décembre 2020 à 9 heures.
- *Travaux eaux pluviales* : des travaux de curage de fossés sont programmés en divers endroits : route de la Corne, traversée route de l'Asnerie, route du « Chêne » (secteur « les Marais »). Ces travaux seront confiés à l'entreprise Hurault.

N°02-2020-12-08D : CONSULTATION BUREAU D'ÉTUDE – MISE EN VALEUR DES CIMETIÈRES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une visite a eu lieu le jeudi 19 novembre 2020 avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe (CAUE) afin d'étudier le réaménagement des cimetières (réglementation, accès handicapés, réseau eau pluviale, espaces verts...). Monsieur le Maire rend compte des pistes d'actions proposées par Mr Stéphane Fougeray, architecte paysager au sein du CAUE.

A partir de ces orientations d'aménagement, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation (procédure adaptée) afin de retenir un bureau d'études. Ce bureau d'études aura pour mission de réaliser les études et la mise en œuvre des travaux correspondants.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité valide les orientations d'aménagement et **décide** :

- de lancer une procédure adaptée en vue de retenir un bureau d'études pour le réaménagement et la mise en valeur des cimetières de la commune ;
- de solliciter toute aide financière inhérente à cette opération auprès des différentes partenaires (État, Région, Département...).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR RECONVERSION DES LOCAUX EX-GENDARMERIE – RUE CARNOT

Monsieur le Maire a été contacté par Mme Cantin, Conseillère départementale, sur le dossier de l'ex-gendarmerie. Sous couvert de M. Dominique Le Méner, président du Conseil Départemental, elle fait part d'une nouvelle offre concernant le coût de cession. Celui-ci, qui s'élevait à 135 000€, selon estimation du service des Domaines, serait abaissé à 70 000€.

Pour rappel, le coût de désamiantage et de démolition des bâtiments est estimé à 200 000€. Le projet élaboré par Sarthe Habitat comprendrait une dizaine de logements locatifs.

Cette proposition financière du Conseil départemental constitue une avancée dans l'évolution de ce dossier. En conséquence, le conseil municipal propose de répondre favorablement à l'offre du Conseil Départemental sous réserve que l'Etat à travers les différentes aides possibles (DETR, plan de relance, fonds friches) accompagne significativement également la commune dans le budget prévisionnel de cette opération. Mr Le Maire est autorisé à poursuivre en ce sens les négociations avec le Conseil Départemental.

N°03-2020-12-08D : RÉGIE « PRODUITS DIVERS » - TARIFICATIONS

Suite à la création de la nouvelle régie « Produits divers », le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

• Photocopies :

Format	Particuliers		Associations	
	N et B	couleur	N et B	couleur
A4 Recto	0,10 €	0,25 €	0,05 €	0,15 €
A4 R-Verso	0,20 €	0,50 €	0,10 €	0,30 €
A3 Recto	0,20 €	0,50 €	0,10 €	0,30 €
A3 R-Verso	0,40 €	1,00 €	0,20 €	0,60 €

Pour les habitants de la commune, gratuité des photocopies pour :

- ✓ Tous documents administratifs
- ✓ Tous documents liés à la recherche d'emploi pour les personnes inscrites à Pôle Emploi

• Brochure Église et Cadran solaire :

Le prix de vente de l'ensemble est fixé à 5 €.

• Droits de place :

- Emplacement loué au trimestre : **0,05 Euro le m²** ;
- Commerçants non abonnés : **0,06 Euro le m²** ;
- Emplacement avec électricité loué au trimestre : **0,07 Euro le m²** ;
- Emplacement avec électricité non abonné : **0,08 Euro le m²** ;
- Droit de place des camions de vente au déballage de matériaux et divers outillages sur le temps et le lieu du marché : **0,08 Euro le m²** ;
- Droit de place des camions de vente au déballage de matériaux et divers outillages en dehors du temps et du lieu du marché : **90,00 Euros la journée** ;
- Droit de place pour les ventes et animations (cirque, spectacles, manèges...) et n'entrant pas dans le cadre des camions de vente au déballage de matériaux et divers outillages en dehors du temps et du lieu du marché : **45,00 €**.

Une caution de 250,00 € sera sollicitée lorsque le temps de ces activités (y compris le stationnement) sera supérieur à deux jours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°04-2020-12-08D : MANDATEMENT DES DÉPENSES INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder par anticipation au mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite des 25% des crédits budgétaires ouverts en 2020 :

Articles	Dépenses	BP 2020	25% des crédits
	Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles	14 000,00 €	03 500,00 €
2051	Concessions et droits similaires	14 000,00 €	03 500,00 €
	Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles	256 648,25 €	64 162,06 €
2111	Terrains nus	050 000,00 €	12 500,00 €
2112	Terrains de voirie	011 250,00 €	02 812,50 €
21312	Bâtiments scolaires	062 000,00 €	15 500,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	006 948,00 €	01 737,00 €
2152	Installations de voirie	004 439,00 €	01 109,75 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	020 500,00 €	05 125,00 €
2182	Matériel de transport	043 600,00 €	10 900,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	030 500,25 €	07 625,06 €
2184	Mobilier	002 000,00 €	00 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	025 411,00 €	06 352,75 €
	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	416 987,00 €	104 246,75 €
2313	Constructions	004 008,00 €	001 002,00 €
2315	Installations matériels et outillages techniques	412 979,00 €	103 244,75 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°07-2020-12-08D : RÉVISION DES TARIFS – PORTAGE DE REPAS

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

► décide de fixer le prix du repas, dans le cadre du portage à domicile, à 7,20 €uros à compter du 1^{er} janvier 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SAINT ELLIER – RESTAURANT – LOGEMENTS

Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux établie par l'architecte avant consultation :

- *réhabilitation de la partie restaurant : 71 000 €/HT*
- *création de logements meublés : 107 000€/HT*

Le conseil municipal mandate Mr Le Maire pour solliciter dès à présent les aides financières suivantes : Conseil Départemental, Conseil Régional, DETR,

B – PERSONNEL COMMUNAL

N°05-2020-12-08D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées par :

- Madame Cécile Laurent, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends : interventions le week-end du 21 novembre 2020) ;
- Madame Camille Grudet, Adjoint technique (réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends : interventions le week-end du 28 novembre 2020) ;
- Madame Chantal Évrard, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (interventions d'entretien des sites scolaires exigée dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 18, 25 et 2 décembre 2020) ;
- Madame Brigitte Lambin, Adjoint technique (réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends : interventions le week-end du 5 décembre 2020) ;
- Madame Renard Pélagie, Adjoint technique (intervention d'entretien des sites scolaires exigée dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 18, 25 novembre et 2 décembre 2020) ;
- Madame Chhiti Bouchra, Agent d'entretien employée en qualité d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) (interventions d'entretien des sites scolaires exigées dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 18, 25 novembre et 2 décembre 2020) ;
- Monsieur Jean-Pierre Dufeu, Agent de maîtrise principal (participation à la commission d'urbanisme le jeudi 19 novembre 2020) ;
- Madame Valérie Galais-Mahé, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (participation à une réunion de la commission « Administration générale – finances » le jeudi 3 décembre 2020) ;
- Monsieur Gwenaël Leduc, Adjoint technique (interventions tous les matins à partir de 7 heures 30 sur les systèmes de chauffage des sites scolaires depuis le 16 novembre 2020) ;
- Madame Letay Léa, ATSEM principal de 1^{ère} classe (remplacement du Directeur de l'ALSH et mise en place d'une nouvelle organisation du service d'accueil périscolaire liée au 2^{ème} confinement du 16 novembre au 4 décembre 2020).

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures à Madame Cécile Laurent;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures à Madame Camille Grudet ;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 5 heures 30 à Madame Chantal Évrard ;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures à Madame Brigitte Lambin ;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures 30 à Madame Pélagie Renard ;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 3 heures à Madame Bouchra Chhiti ;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2 heures 30 à Monsieur Jean-Pierre Dufeu ;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 3 heures à Madame Galais-Mahé ;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2 heures à Monsieur Gwenaël Leduc ;
 - ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 12 heures à Madame Léa Letay.
- Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de décembre 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°05bis-2020-12-08D : PERSPECTIVES – RÉORGANISATION DU PÔLE ADMINISTRATIF

Suite à la dernière réunion du Conseil municipal en date du 17 novembre 2020, Madame Marie-Paule Rallier, Adjointe au maire fait le point sur les perspectives et la réorganisation du Pôle administratif. Pour mémoire, la commission « Administration générale – Ressources Humaines » s'est réunie afin d'étudier ce dossier le jeudi 3 décembre 2020.

Présentation a été faite dans un premier temps de l'organigramme des services de la commune. Dans un deuxième temps, le fonctionnement actuel du service administratif a été analysé :

Depuis la création de la commune nouvelle, existent deux pôles d'accueil : mairie annexe de Saint Mars et mairie de Ballon – Saint Mars. 5 agents représentant 4, 54 équivalents temps plein sont employés avec les missions suivantes :

Mairie annexe de Saint Mars :

- Poste 1 (temps complet) : agent faisant fonction de secrétaire de mairie (secrétariat général, accueil, urbanisme secteur Saint Mars, comptabilité, état civil, gestion des lotissements communaux, gestion des salles, cimetière secteur Saint Mars...);
- L'amplitude hebdomadaire d'ouverture au public est de 12 heures.

Mairie de Ballon – Saint Mars :

- Poste 2 (temps complet) : Directeur général des services (suivi des décisions du Conseil municipal, ressources humaines, marchés publics, bloc scolaire et périscolaire, élections (scrutin), budgets, compétence assainissement, assistant de prévention...);
- Poste 3 (temps complet) : Accueil (par rotation), comptabilité, suivi comptable des compétences scolaire et périscolaire, responsable du service de restauration scolaire, gestion de la paye, secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS);
- Poste 4 (temps complet) : Accueil (par rotation), urbanisme – secteur Ballon, gestion des élections, cimetière/funéraire – secteur Ballon, fêtes et cérémonies, état civil, portage de repas, gestion des établissements recevant du public;
- Poste 5 (temps non complet) : Accueil, état civil (sous contrôle), enregistrement du courrier.

L'amplitude hebdomadaire d'ouverture au public est de 23 heures.

Avec le départ à la retraite de deux agents et un agent actuellement en cours de reconnaissance de congé pour grave maladie (poste 1 mairie annexe, postes 4 et 5 mairie de Ballon – Saint Mars) et le transfert à venir du bureau poste en agence postale communale, il est proposé l'organisation suivante :

Le service administratif fonctionnera sur un seul pôle administratif, mairie Ballon-Saint Mars, espace François Mitterrand, avec 5 agents à temps complet. Les fonctions des postes 2 et 3 seront conservées (le poste 3 n'assurant toutefois plus l'accueil au public). Celles du poste 4 comprendront notamment l'urbanisme, la gestion des élections et des cimetières sur l'ensemble du territoire communal.

Les 2 postes restants seront redéployés en binôme pour l'accueil au public tant au niveau du service mairie qu'au niveau de l'accueil des usagers de la nouvelle agence postale. En dehors du temps d'accueil au public, ils assureront les tâches d'exécution liées à la comptabilité et relevant de l'administration générale ainsi que la continuité de service de premier niveau lors des congés des postes 3 et 4.

L'amplitude hebdomadaire d'ouverture au public sera de 35 heures 30, couvrant ainsi les horaires d'ouverture au public actuels du bureau de poste et des deux pôles administratifs existants.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation s'effectuera de manière progressive, tout d'abord au sein du pôle administratif mairie puis en intégrant les services de la Poste. Elle nécessitera également en parallèle un renfort temporaire (sollicitation en sera faite auprès du centre de gestion) afin de permettre autant que possible la clôture des dossiers, la transmission de ceux en cours pour les agents qui cesseront leurs activités.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

valide cette projection d'organisation du futur pôle administratif sous réserve de l'avis du Comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe
autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°06-2020-12-08D : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein du service administratif de la commune nouvelle Ballon – Saint Mars,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire ;
- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°10-2020-12-08D : CRÉATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) – « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE » (PEC)

Monsieur Pierre Etcheberry, Adjoint au maire informe le Conseil municipal que le Contrat Unique d'Insertion (CUI) s'inscrit dans le cadre des articles L. 5134-19-1 et R. 5134-14 à R.

5134-17 du code du travail pris en application de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008

généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Il vise à permettre l'insertion professionnelle d'une personne sans emploi et ayant des difficultés sociales

et professionnelles d'accès à l'emploi. Il est constitué d'une aide à l'insertion professionnelle attribuée par le prescripteur et d'un contrat de travail conclu entre l'employeur et le salarié.

Dans le cadre du CUI, Monsieur l'Adjoint au maire propose au Conseil municipal de créer un poste « Parcours Emploi Compétence » (PEC) au sein des services scolaire et périscolaire

(interventions supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire : intervention dans le cadre du lavage des mains des enfants avant l'entrée des enfants en classes maternelles, aide à la

restauration scolaire, entretien des sites scolaires...) à raison de 20 heures hebdomadaires, ce contrat étant renouvelable dans la limite de 24 mois.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ▶ décide de créer un poste PEC à compter du 1^{er} janvier 2021 à raison de 20 heures hebdomadaires dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – « Parcours Emploi Compétence » ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour cette création et à signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

C – AFFAIRES SCOLAIRES

Intervention de Mr Pierre Etcheberry, Adjoint au Maire :

- Recrutement du Directeur Accueil périscolaire et Temps d'Activités Périscolaires : suite à l'avis d'offre d'emploi, deux candidatures ont été déposées. Une seule offre est conforme à la fiche de recrutement avec en particulier l'obligation de détention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), qualification nécessaire pour assurer les fonctions de directeur dans le cadre du fonctionnement de l'accueil périscolaire et des temps d'activités périscolaire de la collectivité. Un entretien oral avec le candidat aura lieu lundi 14 décembre 2020. Dans l'hypothèse où cet entretien ne serait pas concluant, un nouvel avis d'offre sera effectué.

- *Point sur le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaire dans le contexte de crise sanitaire.*
- *Point sur la préoccupation et l'intervention de la collectivité auprès de Mme la Directrice Académique quant au non remplacement d'un professeur des écoles.*

D – ASSAINISSEMENT

***Diagnostic assainissement :** Le rapport « phase 2 » du schéma directeur d'assainissement a été transmis par EF études. Des tests de fumées et des inspections télévisées vont être opérés très prochainement. Le rapport final du diagnostic devrait être terminé au mois d'avril 2021 ; ce dernier fixera en particulier une programmation globale des travaux à effectuer sur l'ensemble du réseau au cours des prochaines années.*

***Rue Carnot :** Un nouvel effondrement ponctuel du réseau est intervenu. Cette situation pourrait conduire à un remplacement en urgence d'une partie de réseau.*

N°11-2020-12-08D : MANDATEMENT DES DÉPENSES INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder par anticipation au mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite des 25% des crédits budgétaires ouverts en 2020 :

Articles	Dépenses	BP 2020	25% des crédits
	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	077 666,00 €	019 416,50 €
2762	Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	077 666,00 €	019 416,50 €
	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	504 714,00 €	126 178,50 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	504 714,00 €	126 178,50 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

E – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal : il est en cours d'impression et sera livré la semaine prochaine. La distribution du bulletin municipal, de la carte de vœux et du bulletin communautaire est programmée pour le week-end du 19-20 décembre.

Intervention de Fabien Bellenfant :

- *site internet : l'actualisation du site est en cours (PLU, France cadastre, Parcelles à vendre dans les lotissements...). Il est envisagé une refonte du site et la recherche d'un logo.*
- *Guide du Pays du Mans : sa mise à jour est en cours de vérification.*

Intervention de Laurent Ravenel :

- *Redevance Ordures Ménagères : lors de la commission en date du 26 nov et du groupe de travail « déchets » du 3 déc, il a été présenté les résultats budgétaires provisoires 2020 du budget « Ordures ménagères » et une projection sur 2021. Ces résultats font apparaître un déficit qu'il convient de résorber. Une augmentation de 7% de la redevance Ordures Ménagères 2021 paraît nécessaire.*

Le conseil communautaire du 7 décembre a validé l'augmentation proposée par la commission.

- *Projets de méthanisation : la communauté de communes a été saisie de deux projets de méthanisation agricole sur son territoire :*
 - *Une unité conduite par 7 exploitations est envisagée sur la commune de Montbizot. Proche de l'agglomération, elle se situerait partiellement sur des terrains délaissés par la SNCF et sur une parcelle communale.*
 - *Une autre unité associe une dizaine d'agriculteurs, le pôle européen du cheval d'Yvré l'Evêque et une filiale d'Engie. Le site d'implantation, entre Courceboeufs et Savigné l'Evêque, est situé à l'écart des zones habitées.*

Le conseil communautaire a émis un avis favorable sur le déploiement de ces deux projets de production d'énergie. Toutefois, les porteurs de projets devront s'engager à réaliser des unités qualitatives et parfaitement intégrées à leur environnement.

Commission « urbanisme-aménagement des espaces publics – bâtiments communaux et espace rural »

Mme Roselyne ROUSTEL a émis le souhait d'intégrer la commission d'urbanisme. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette requête.

Questions diverses :

- *Faisant suite à une interrogation, un point est fait sur la vie économique locale.*
- *Il a été constaté que des véhicules stationnaient devant le sapin artificiel situé place de la république. Afin d'éviter ce désagrément, un aménagement différent sera étudié pour l'année prochaine.*

Le prochain conseil municipal : mardi 19/01/2020 - 18h30 -

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 heures 20 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	
3	CHEUTIN	Marie	
4	ETCHEBERRY	Pierre	
5	RALLIER	Marie-Paule	
6	BELLENFANT	Fabien	
7	TROTTE	Marcelle	
8	HABERT	Pascal	
9	GOUSSET	Jocelyne	
10	BRISON	Gilles	
11	ROUSTEL	Roselyne	
12	BOURGETON	Patrick	Procuration à Roselyne ROUSTEL
13	BOLLÉE	Yves	
14	GALLET	Christine	
15	GANGNERY	Patricia	
16	YVARD	Véronique	
17	PIERRAT	Véronique	Procuration à Pierre ETCHEBERRY
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	
20	CHARTIER	Christophe	
21	ORANGE	Damien	Procuration à Maurice VAVASSEUR
22	SURMONT	Sébastien	Absent excusé
23	BERGER	Maryline	